



Avance Remboursable de Trésorerie

CADEC

Présentation du dispositif

Géré par la CAisse de Développement Economique de la Corse (CADEC), le dispositif Avance Remboursable de Trésorerie finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des TPE corses.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Critères d'éligibilité

Sont éligibles à ce dispositif, les entreprises :

- ayant une date de création remontant à plus de 3 ans,
- exerçant leur activité en Corse,
- ayant un effectif de moins de 11 salariés,
- ayant un total Bilan < à 2 M€,
- ayant un CA < à 2 M€.

Pour quel projet?

Présentation des projets

L'avance remboursable de trésorerie doit être consentie dans le cadre d'un programme global permettant de faire émerger à court terme une solution pérenne à la problématique de trésorerie rencontrée par l'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le montant de l'avance remboursable est compris entre 5 000 et 40 000 €.

La ?garantie peut prendre la forme de la caution solidaire du dirigeant.

Les frais de dossiers sont déduit du montant de l'Avance Remboursable de Trésorerie à hauteur de 3%.

L'intervention d'une banque sous forme d'un concours à moyen ou long terme ou d'un concours de trésorerie est demandée.

Pour quelle durée ?





Cette avance se caractérise par un taux à 0% avec une durée de remboursement entre 12 et 60 mois.

Un différé 12 mois maximum est possible.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Envoyer le dossier de demande d'avance remboursable à la CADEC.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 11 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 2 M€.

Organisme

CADEC

Caisse de Développement de la Corse

• 6 Avenue de Paris BP 70063

20176 AJACCIO Cédex 1 Téléphone : 04 95 21 55 71 Télécopie : 04 95 51 28 81 E-mail : cadec2@wanadoo.fr

Liens

• Dossier de demande d'avance remboursable de trésorerie